

AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE  
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020

Publié le :

14 MARS 2025

N° 2025-002 :

Avenant n°1 au marché N° 2023-022 – Lot 1 – entre la Ville et :

- la SPL OSER – 5 rue Eugène Faure – 38000 GRENOBLE, mandataire du maître d'ouvrage
- SARL RHONE ALPES DEMOLITION – ZA Les Portes du Dauphin – 11 rue des Frères Montgolfier – 69780 SAINT PIERRE DE CHANDIEU

signé le 16 janvier 2025

**Objet :** Marché de travaux préparatoires à la rénovation de l'ancien Collège Lassagne à Caluire et Cuire

Lot 1 : curage

L'avenant a pour objet la prise en compte des travaux modificatifs ou supplémentaires suivant :

- curage des équipements en vide sanitaire des bâtiments D et E
- suppression du curage d'une partie des chapes
- suppression d'une partie des bouchements d'ouverture.

**Durée :** L'avenant prend effet à compter de sa date de notification.

**Montant :** L'avenant N°1 représente une diminution du marché de 44 644 € HT.

Le montant total du marché est porté de 237 024,57 € HT à 192 380,57 € HT.

Caluire et Cuire, le 12 mars 2025

Par suppléance, Côme TOLLET  
Premier Adjoint



**AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE**  
**MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020**

-----

**N° 2025-003 :**

Marché N° 2024-040 – entre la Ville et la Société SAS HIE EQUIPEMENT – ZA CENTR'ALP – 284 rue de l'Eygala – 38430 MOIRANS signé le 21 janvier 2025.

**Objet :** Maintenance des équipements de restauration

**Durée :** Le marché est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa date de notification, renouvelable trois fois un an par tacite reconduction.

**Montant :** Le marché est un accord cadre mono-attributaire, conclu sans minimum et avec maximum.

Montant maximum annuel : 40 000 € HT

Caluire et Cuire, le 12 mars 2025

Par suppléance, Côme TOLLET  
Premier Adjoint



**AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE**  
**MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020**

-----

**N° 2025-004 :**

Marché N° 2024-020 – Lot 1 – entre la Ville et la SARL BSTS – 2 route de Beaune – 71400 CURGNY signé le 21 janvier 2025.

**Objet :** Location de tentes de réception équipées

lot 1 : location de tentes de réception équipées

**Durée :** Le marché est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa date de notification, renouvelable trois fois un an par tacite reconduction.

**Montant :** Le marché est un accord cadre mono-attributaire, conclu sans minimum et avec maximum.

Montant maximum annuel : 60 000 € HT

Caluire et Cuire, le 12 mars 2025

Par suppléance, Côme TOLLET  
Premier Adjoint



**AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE**  
**MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020**

-----

**N° 2025-005 :**

Arrêté municipal en date du 24 janvier 2025.

**Objet :** Tarifs d'utilisation des salles dans les équipements socioculturels.

Les tarifs d'utilisation des salles dans les équipements socioculturels sont fixés comme suit :

CATÉGORIE	DURÉE	TARIFS
CAT 1 et 2	1 H	25,00 €
	FORFAIT 4h	75,00 €
	FORFAIT JOURNÉE	183,00 €
CAT 3 et 4	1 H	38,00 €
	FORFAIT 4h	122,00 €
	FORFAIT JOURNÉE	241,00 €
Salle Lassigne Partis politiques	1 H	12,50 €

Ces tarifs sont applicables à la date d'entrée en vigueur de l'arrêté.

Caluire et Cuire, le 12 mars 2025

Par suppléance, Côme TOLLET  
Premier Adjoint



**AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE  
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020**

-----

**N° 2025-006 :**

Arrêté municipal en date du 24 janvier 2025.

**Objet :** Redevances et tarifs d'occupation des installations sportives.

Les redevances et tarifs d'occupation des installations sportives municipales sont définis comme suit :

**I SALLES DE SPORT**

**A- RÉSERVATIONS HEBDOMADAIRES :**

Pour une heure par semaine durant l'année scolaire. Tarifs applicables aux associations sportives extérieures, clubs corporatifs ou structures privées.	222,00 €
--	----------

**B - RÉSERVATIONS PONCTUELLES :**

Tarifs applicables aux associations sportives extérieures, clubs corporatifs ou structures privées :	54,00 € l'heure
--	-----------------

Les associations Caluirardes ont la gratuité pour les réservations ponctuelles.

**C- SUPPLÉMENT PROPORTIONNEL AUX ENTRÉES PAYANTES (ESPACE SPORTIF LUCIEN LACHAISE)**

Tarifs applicables aux associations sportives extérieures ou structures privées.  
Versement d'une redevance proportionnelle sur le montant des entrées, soit :

Jusqu'à 193,00 €	GRATUITE
De 194,00 € à 388,00 €	5,50 %
Au-dessus de 388,00 €	11,50%

**D- PROTECTION DES INSTALLATIONS ET PRÊT DE MATÉRIEL**

Tarifs applicables aux associations sportives extérieures ou structures privées.

**B- PLATEAUX D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE :**  
**(PARC DES SPORTS PIERRE BOURDAN )**

Tarif applicable aux associations sportives extérieures, clubs corporatifs ou structures privées.

Tarif à l'heure :	11,80 €
-------------------	---------

**C- INSTALLATIONS D'ATHLÉTISME**

Tarifs applicables aux associations sportives extérieures, clubs corporatifs ou structures privées.

1 heure en journée:	40,00 €
1 heure avec éclairage:	50,00 €
1 heure hebdomadaire toute l'année :	950,00 €

**D- PÉNALITÉS POUR NON UTILISATION D'UNE INSTALLATION SPORTIVE**

Indemnité de dédommagement, versée en cas de non utilisation sans préavis des équipements sportifs réservés, sauf pour les terrains extérieurs au cas où ceux-ci sont rendus impraticables par des intempéries ; ou sauf lorsque l'adversaire déclare forfait :	76,50 €
---	---------

**E – LOCATION DU CLOS BOULISTE GÉRÉE PAR L'AMICALE BOULES DE LA CAGNA**

Locations ponctuelles des locaux (réunions, pots, réceptions diverses...) :

Particuliers habitant la commune de CALUIRE ET CUIRE ou associations locales	133,50 €
Particuliers n'habitant pas la commune ou associations extérieures :	221,00 €

Les réservations sont coordonnées par les responsables de l'Association.  
Les demandes adressées aux services municipaux seront transmises par courrier à l'Association.

**F- EXONÉRATIONS**

Les clubs, associations et organismes exonérés de la redevance d'occupation sont précisés ci-dessous. Toute réservation dépendra de la disponibilité des installations.

**EXONÉRATIONS TOTALES**

- Les associations ayant leur siège social sur la commune de Caluire et Cuire
- E.F.S. (Croix Rouge Française)
- Les centres de jour Adultes et Adolescents
- Les établissements scolaires du 1er degré de la commune (dans le cadre de leurs activités scolaires)

Pose de tapis (400 m2) :	189,50 €
Prêt de matériel fixe ou amovible (forfait)	124,50 €

## E- SALLE DE CONFÉRENCES (ESPACE SPORTIF LUCIEN LACHAISE)

Tarif applicable aux associations sportives extérieures ou structures privées.

Tarif à l'heure :	26,50 €
-------------------	---------

## F- STRUCTURE ARTIFICIELLE D'ESCALADE COUVERTE (ESPACE SPORTIF LUCIEN LACHAISE)

Tarif applicable aux associations sportives extérieures, clubs corporatifs ou structures privées.

Tarif à l'heure :	55,00 €
-------------------	---------

## G- EXONÉRATIONS

Les clubs, associations et organismes exonérés de la redevance d'occupation sont précisés à l'article II- F.

## II INSTALLATIONS EXTÉRIEURES

### A- TERRAINS DE FOOTBALL

Par tranche de 2 heures, selon la disponibilité des terrains et les conditions climatiques.

Tarifs applicables aux associations sportives extérieures, clubs corporatifs ou structures privées.

Terrain synthétique, pour une rencontre en journée :	64,00 €
Terrain synthétique, forfait cinq rencontres en journée :	284,00 €
Terrain synthétique, pour une rencontre avec éclairage :	94,00 €
Terrain synthétique, forfait cinq rencontres avec éclairage :	422,50 €
Terrain en pelouse, pour une rencontre en journée :	155,00 €
Terrain en pelouse, pour une rencontre avec éclairage :	173,00 €
Terrain synthétique, forfait dix rencontres avec éclairage	760,50 €

- les fédérations sportives ou leurs instances régionales ou départementales : lors de manifestations organisées en collaboration avec une association ayant son siège sur CALUIRE ET CUIRE
- les services déconcentrés du Ministère de la Santé de la Jeunesse et des Sports : lors de manifestations organisées en collaboration avec un service municipal
- les associations locales organisant des activités physiques et sportives adaptées avec des personnes handicapées

Ces tarifs sont applicables à la date d'entrée en vigueur de l'arrêté.

Caluire et Cuire, le 12 mars 2025

Par suppléance, Côme TOLLET  
Premier Adjoint



**AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE**  
**MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020**

-----

**N° 2025-007 :**

Arrêté municipal en date du 24 janvier 2025.

**Objet :** Tarifs de location de la salle des Fêtes.

Les tarifs de location de la salle des fêtes sont fixés comme suit :

<b>LOCATION</b>	<b>Petite salle + cuisine</b>	<b>Grande salle + cuisine</b>
En semaine (24 heures) De 09h00 à 04h00 le lendemain	275,00 €	415,00 €
Le Week-end (48 heures) Du samedi 09h00 au lundi 09h00	404,00 €	785,00 €
Le Week-end (week-end élargi) Du vendredi 14h00 au lundi 09h00	500,00 €	942,00 €
Heures supplémentaires d'occupation de la salle	35,00 €	58,00 €

<b>PÉNALITÉS</b>	<b>Petite Salle + Cuisine</b>	<b>Grande Salle + Cuisine</b>
Non remise de l'alarme Forfait nuit de vendredi à samedi et/ou de dimanche à lundi	305,00 €	
Intervention ménage supplémentaire	21,50 €/heure	
Intervention gestion des déchets	244,00 €	
Non présentation à l'état des lieux	51,00 €	
Annulation de la réservation moins d'1 mois avant l'évènement	102,00 € (PS)	204,00 € (GS)

Ces tarifs sont applicables à la date d'entrée en vigueur de l'arrêté.

Caluire et Cuire, le 12 mars 2025

Par suppléance, Côme TOLLET  
Premier Adjoint



**AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE**  
**MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020**

-----

**N° 2025-008 :**

Arrêté municipal en date du 24 janvier 2025.

**Objet :** Tarifs des redevances annuelles pour l'occupation de locaux municipaux par les Associations.

Les tarifs des redevances annuelles sont fixés comme suit :

	Moins de 10h/semaine	De 11h à 30h/semaine	Plus de 31h/semaine
Bureau	58,00 €	115,00 €	171,00 €
Salle < 50m <sup>2</sup>	69,00 €	136,00 €	205,00 €
Salle entre 50 et 100m <sup>2</sup>	82,00 €	160,00 €	239,00 €
Salle entre 100 et 200m <sup>2</sup>	115,00 €	228,00 €	341,00 €
Salle ou terrain > 200m <sup>2</sup>	228,00 €	453,00 €	681,00 €
Nouvelle salle < 200m <sup>2</sup>	170,00 €	341,00 €	511,00 €
Nouvelle salle > 200m <sup>2</sup>	284,00 €	565,00 €	851,00 €

Ces tarifs sont applicables à la date d'entrée en vigueur de l'arrêté.

Caluire et Cuire, le 12 mars 2025

Par suppléance, Côme TOLLET  
Premier Adjoint



**AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE  
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020**

-----

**N° 2025-009 :**

Arrêté municipal en date du 24 janvier 2025.

**Objet :** Droit d'entrée à la piscine municipale.

Les droits d'accès à la piscine municipale Isabelle JOUFFROY sont définis comme suit :

**A - DROITS D'ENTRÉE**

► **Entrées unitaires :**

Entrée public plein tarif:

résident	4,80 €
non-résident (hors saison estivale)	6,40 €
non-résident (saison estivale)	9,30 €

Entrée public tarif réduit :

résident	3,60 €
non-résident (hors saison estivale)	5,40 €
non-résident (saison estivale)	8,00 €

L'application des tarifs « résident » sera réalisée sur présentation de pièces justificatives : facture ou quittance de loyer de moins de 3 mois. Pour la vente à distance, le renouvellement des pièces téléchargées doit être fait tous les 3 mois.

Dans le cadre des heures d'ouverture au public, et sur présentation de justificatifs, le tarif réduit est applicable aux :

- enfants âgés de 4 à 16 ans,
- adultes à partir de 60 ans,
- personnes en situation de handicap,
- étudiants de moins de 26 ans et aux lycéens,
- demandeurs d'emploi et aux bénéficiaires du R.S.A.

Sont admis gratuitement :

- 1° les enfants de moins de 4 ans accompagnés d'un adulte,
- 2° les accompagnateurs de personne en situation de handicap, à raison de 1 accompagnant / personne.

► **Cartes d'entrées multiples :**

Carte 10 entrées (1 entrée journalière maximum) :

plein tarif résident + Comité Entreprise	42,00 €
plein tarif non-résident	56,00 €
tarif réduit résident + Comité Entreprise	30,00 €
tarif réduit non-résident	44,00 €

Carte 30 entrées famille (plusieurs entrées journalières possibles) :

plein tarif résident	92,00 €
plein tarif non résident	150,00 €

► **Cartes horaires** :

Carte 10 heures :

résident + Comité Entreprise	30,00 €
non-résident	43,00 €

Les cartes "10 heures" ne permettent plus l'accès au-delà de 9 heures 30 d'utilisation.  
Le débit de la carte étant de minimum 30 minutes.

Concernant les tarifs « Comité Entreprise », seuls les comités des entreprises implantées sur CALUIRE ET CUIRE peuvent en bénéficier.

## **B - EXONÉRATIONS TOTALES**

Sont exonérées de droits d'entrée à la piscine Isabelle JOUFFROY :

- les établissements scolaires du 1er degré de la commune dans le cadre de la natation scolaire,
- tout organisme conventionné avec la Ville prévoyant la gratuité.

## **C - ESPACE « DÉTENTE »**

Entrée unitaire (tarif additionnel à l'entrée piscine correspondante)

Normal	6,10 €
Réduit*	4,10 €

Carte horaire 10 heures\*\*

résident + Comité Entreprise	66,00 €
non-résident	71,30 €

Abonnement mensuel (30 jours à compter de la date de souscription)\*\*

résident	51,00 €
non-résident	56,00 €

\*Le tarif réduit correspond à des périodes ou évènements définis par l'établissement

\*\*Ce tarif comprend l'entrée piscine

L'accès à l'espace détente est interdit aux « moins de 18 ans ».

## D - LOCATION DE LIGNES D'EAU (25 m)

Une facturation trimestrielle est prévue selon conventionnement avec les associations Caluirardes utilisatrices à titre régulier.

Locations ponctuelles du bassin :

Associations locales, 1 heure pour une ligne d'eau	10,20 €
Associations extérieures ou structures privées, 1 heure pour une ligne d'eau	20,50 €

## E - MAÎTRE NAGEUR EN ENSEIGNEMENT

Mise à disposition d'un maître-nageur municipal pour animation (forfait d'une heure, en complément de la location de lignes d'eau, association ou établissement scolaire louant le bassin)	30,00 €
--	---------

## F - ANIMATIONS DANS LE CADRE DU CENTRE D'ACTIVITÉS AQUATIQUES (C.A.A.)

### ► Animation «cours de natation» :

Carte annuelle cours « natation enfants » et « jardin aquatique »

résident	194,00 €
non-résident	265,00 €

### ► Animation « bébé plouf » (tarif pour 1 parent et 1 bébé) :

Entrée unitaire	12,30 €
Carte 10 entrées tarif résident	77,00 €

Carte 10 entrées tarif non-résident	97,00 €
Conseils MNS personnalisés sur réservation	5,10 €

► **Animations « cours natation adultes » :**

Carte annuelle résident plein tarif	244,00 €
Carte annuelle non-résident plein tarif	293,00 €
Carte annuelle résident tarif réduit	214,00 €
Carte annuelle non-résident tarif réduit	256,00 €

► **Animation « AQUAGYM » :**

Seules les cartes de 30 entrées permettent la réservation de cours hebdomadaires à l'année.

Cours unitaire	12,30 €
Carte 10 entrées résident + Comité Entreprise	84,00 €
Carte 10 entrées non-résident	102,00 €
Carte 30 entrées résident + Comité Entreprise	232,00 €
Carte 30 entrées non-résident	275,00 €

► **CAP SENIOR** (adhésion préalable auprès du CCAS de Caluire et Cuire) :

Tarif unitaire	4,00 €
----------------	--------

► **Animation « AQUABIKING » :**

Cours unitaire	15,30 €
Carte 10 entrées résident	108,00 €
Carte 10 entrées non-résident	130,00 €
Carte 30 entrées résident	287,00 €
Carte 30 entrées non-résident	345,00 €
Location aquabike	7,80 €

## G - DIVERS

### Achat de bonnet de bain :

- Flochage Caluire et Cuire : 7,50 €
- Classique : 4,10 €

### En cas de perte ou vol de bracelet ou carte (le remplacement sera facturé à l'utilisateur) :

- Bracelet électronique : 5,50 €
- Carte magnétique : 3,80 €

### Évènement spécifique organisé par la Ville :

- Sport Santé / Soirée Cinéma... 15,30 €

## H - REMBOURSEMENT

L'ensemble des conditions de remboursement est fixé par le Règlement en vigueur.

Ces tarifs sont applicables à la date d'entrée en vigueur de l'arrêté.

Caluire et Cuire, le 12 mars 2025

Par suppléance, Côme TOLLET  
Premier Adjoint



**AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE**  
**MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020**

-----

**N° 2025-010 :**

Arrêté municipal en date du 24 janvier 2025.

**Objet :** Tarifs des prestations réalisées par la Ville de Caluire et Cuire dans le cadre de Lyon Free VTT, Lyon Urbain Trail et Run in Lyon.

Les tarifs appliqués aux prestations réalisées par la Ville de Caluire et Cuire dans le cadre de Lyon Free VTT, Lyon Urban Trail et Run In Lyon sont définis comme suit :

	<b>Tarifs 2025</b>	
	<b>Demi-journée</b>	<b>journee</b>
Équipe de 4 policiers municipaux	680,00 €	1 470,00 €
1 à 50 barrières (intégrant le coût de la main d'œuvre)	228,00 €	
50 à 100 barrières	566,00 €	
100 à 150 barrières	1 243,00 €	
Autres équipements de signalisation à l'unité (panneaux directionnels, de stationnement)	12,00 €	

Ces tarifs sont applicables à la date d'entrée en vigueur de l'arrêté.

Caluire et Cuire, le 12 mars 2025

Par suppléance, Côme TOLLET  
Premier Adjoint



**AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE  
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020**

-----

**N° 2025-011 :**

Arrêté municipal en date du 24 janvier 2025.

**Objet :** Tarifs d'utilisation de la salle familiale de Saint-Clair.

Le tarif d'utilisation de la salle familiale de la maison de quartier de Saint-Clair est fixé comme suit :

Forfait 4 heures .....	108,00 €
Tarif de la caution (pour utilisateurs de matériel et vaisselle).....	220,00 €

Ces tarifs sont applicables à la date d'entrée en vigueur du présent arrêté.

Caluire et Cuire, le 12 mars 2025

Par suppléance, Côme TOLLET  
Premier Adjoint



**AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE**  
**MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020**

-----

**N° 2025-012 :**

Arrêté municipal en date du 24 janvier 2025.

**Objet :** Tarifs de la restauration des personnes âgées.

Les tarifs applicables à la restauration des personnes âgées sont définis comme suit :

<b>REPAS SERVIS DANS LES RESTAURANTS</b>	<b>TARIF UNITAIRE(*)</b>
Retraités et assimilés domiciliés sur Caluire et Cuire	9,35 €
Retraités et assimilés non domiciliés sur Caluire et Cuire	11,75 €
Invités non retraités	11,75 €
Repas exceptionnels avec réservation préalable	11,75 €
Repas festifs	16,70 €
Animateurs de l'Association des clubs des retraités de Caluire (**)	9,35 €
Café	0,90 €
Vin	0,90 €
Vin supérieur	1,90 €
<b>PLATEAUX REPAS LIVRÉS À DOMICILE</b>	<b>TARIF UNITAIRE (*)</b>
Retraités et assimilés domiciliés sur Caluire et Cuire (1 <sup>er</sup> plateau)	11,70 €
Retraités et assimilés domiciliés sur Caluire et Cuire (2 <sup>ème</sup> plateau et suivants)	9,35 €
Invités non retraités (1 <sup>er</sup> plateau)	14,15 €
Invités non retraités (2 <sup>ème</sup> plateau et suivants)	11,75 €
Repas exceptionnels avec réservation préalable (1 <sup>er</sup> plateau)	14,15 €
Repas exceptionnels avec réservation préalable (2 <sup>ème</sup> plateau et suivants)	11,75 €

(\*) *Sous certaines conditions de ressources, une partie du coût du repas peut être prise en charge par le Centre Communal d'Action Sociale ou par la métropole dans le cadre de la carte foyer-restaurant ou de l'APA*

(\*\*) *Sur proposition de l'Association, la liste nominative des personnes assurant des missions d'animation au sein des clubs du 3<sup>ème</sup> âge et bénéficiant à ce titre du tarif réduit de 9,35 € fera l'objet d'un certificat administratif.*

Ces tarifs sont applicables à la date d'entrée en vigueur de l'arrêté.

Caluire et Cuire, le 12 mars 2025

Par suppléance, Côme TOLLET  
Premier Adjoint



**AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE**  
**MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020**

-----

**N° 2025-013 :**

Arrêté municipal en date du 28 janvier 2025.

**Objet :** Droit de place sur les marchés.

Les tarifs des droits de place sur les marchés sont fixés pour l'année 2025 comme suit :

	FREQUENTATION HEBDOMADAIRE	FREQUENTATION BI HEBDOMADAIRE
<b>TARIF UNITAIRE</b> Le mètre linéaire	1,45 €	3 €
<b>ABONNEMENT</b> <b>MENSUEL</b>	5,90 €	11 €
<b>ABONNEMENT</b> <b>TRIMESTRIEL</b>	14,50 €	28,50 €

Ces tarifs sont applicables à la date d'entrée en vigueur de l'arrêté.

Caluire et Cuire, le 12 mars 2025

Par suppléance, Côme TOLLET  
Premier Adjoint



**AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE**  
**MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020**

-----

**N° 2025-014 :**

Arrêté municipal en date du 28 janvier 2025.

**Objet :** Encarts publicitaires au sein du magazine d'informations municipales « Rythmes ».

Les tarifs de vente d'encarts publicitaires au sein du magazine d'informations municipales « Rythmes » sont fixés de la manière suivante :

<b>Format de l'encart</b>	<b>Typon</b>	<b>Prix HT (pages intérieures)</b>
1/8 <sup>ème</sup> de page	Quadri	251 €
¼ de page	Quadri	486 €
½ page	Quadri	910 €
1 page	Quadri	1 655 €

Les remises accordées aux annonceurs réguliers sont les suivantes :

- à partir de la 3<sup>ème</sup> et jusqu'à la 5<sup>ème</sup> parution : - 10 % du prix HT,
- à partir de la 6<sup>ème</sup> parution et sur les parutions suivantes : - 15 % du prix HT.

Les remises tarifaires sont cumulables et applicables sur 12 mois à compter de la première publication, pour un engagement de 3 parutions minimum.

Ces tarifs sont applicables à la date d'entrée en vigueur de l'arrêté.

Caluire et Cuire, le 12 mars 2025

Par suppléance, Côme TOLLET  
Premier Adjoint



**AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE**  
**MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020**

-----

**N° 2025-015 :**

Arrêté municipal en date du 28 janvier 2025.

**Objet :** Droit de stationnement des taxis

Le droit de place de stationnement des taxis sur le domaine public est fixé pour l'année 2025 à 48 € par trimestre et par taxi, payable d'avance

Ces tarifs sont applicables à la date d'entrée en vigueur de l'arrêté.

Caluire et Cuire, le 12 mars 2025

Par suppléance, Côme TOLLET  
Premier Adjoint



**AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE**  
**MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020**

-----

**N° 2025-016 :**

Marché N° 2024-021 – Lot 1 – entre la Ville et la Société LA RHODANIENNE DE CARRELAGE –  
5 avenue Francis de Pressensé – 69200 VENISSIEUX signé le 31 janvier 2025.

**Objet :** Aménagement de la Maison des Hauts de Cuire

Lot 1 : carrelage – faïence – chape

**Durée :** Le marché prend effet à compter de sa date de notification.

Le délai global d'exécution des travaux est de 5 mois :

- la période de préparation et de fabrication est de 1 mois à compter de la notification de l'ordre de service de démarrage de la période de préparation,
- la période de travaux est de 4 mois à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux.

**Montant :** 51 458,34 € HT

Caluire et Cuire, le 12 mars 2025

Par suppléance, Côme TOLLET  
Premier Adjoint



**AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE**  
**MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020**

-----

**N° 2025-017 :**

Marché N° 2024-021 – Lot 2 – entre la Ville et la Société LES MENUISERIES DU RHÔNE – 1 rue des Alpes – 69120 VAULX EN VELIN signé le 31 janvier 2025.

**Objet :** Aménagement de la Maison des Hauts de Cuire

Lot 2 : menuiseries intérieures bois – agencement des placards

**Durée :** Le marché prend effet à compter de sa date de notification.

Le délai global d'exécution des travaux est de 5 mois :

- la période de préparation et de fabrication est de 1 mois à compter de la notification de l'ordre de service de démarrage de la période de préparation,
- la période de travaux est de 4 mois à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux.

**Montant :** 67 425,30 € HT

Caluire et Cuire, le 12 mars 2025

Par suppléance, Côme TOLLET  
Premier Adjoint



**AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE**  
**MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020**

-----

**N° 2025-018 :**

Marché N° 2024-021 – Lot 3 – entre la Ville et la Société COURTADON – 66 avenue des Bruyères  
– 69150 DECINES-CHARPIEU signé le 31 janvier 2025.

**Objet :** Aménagement de la Maison des Hauts de Cuire

Lot 3 : cloisons – doublages – faux plafonds – enduits – peinture intérieure

**Durée :** Le marché prend effet à compter de sa date de notification.

Le délai global d'exécution des travaux est de 5 mois :

- la période de préparation et de fabrication est de 1 mois à compter de la notification de l'ordre de service de démarrage de la période de préparation,
- la période de travaux est de 4 mois à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux.

**Montant :** 42 906,33 € HT

Caluire et Cuire, le 12 mars 2025

Par suppléance, Côme TOLLET  
Premier Adjoint



**AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE**  
**MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020**

-----

**N° 2025-019 :**

Marché N° 2024-021 – Lot 4 – entre la Ville et la Société TE.RES.SI.SAS. – 1 allée Alban Vistel – 69110 SAINTE-FOY-LES-LYON signé le 31 janvier 2025.

**Objet :** Aménagement de la Maison des Hauts de Cuire

Lot 4 : électricité courants forts / courants faibles

**Durée :** Le marché prend effet à compter de sa date de notification.

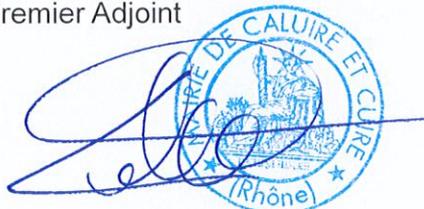
Le délai global d'exécution des travaux est de 5 mois :

- la période de préparation et de fabrication est de 1 mois à compter de la notification de l'ordre de service de démarrage de la période de préparation,
- la période de travaux est de 4 mois à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux.

**Montant :** 54 350 € HT

Caluire et Cuire, le 12 mars 2025

Par suppléance, Côme TOLLET  
Premier Adjoint



**AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE**  
**MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020**

-----

**N° 2025-020 :**

Marché N° 2024-021 – Lot 5 – entre la Ville et la Société RABY – 9 rue de la Libération – 69270 FONTAINES SUR SAÔNE signé le 31 janvier 2025.

**Objet :** Aménagement de la Maison des Hauts de Cuire

Lot 5 : chauffage – rafraîchissement – ventilation - plomberie

**Durée :** Le marché prend effet à compter de sa date de notification.

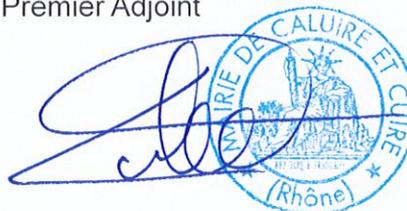
Le délai global d'exécution des travaux est de 5 mois :

- la période de préparation et de fabrication est de 1 mois à compter de la notification de l'ordre de service de démarrage de la période de préparation,
- la période de travaux est de 4 mois à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux.

**Montant :** 136 005,70 € HT

Caluire et Cuire, le 12 mars 2025

Par suppléance, Côme TOLLET  
Premier Adjoint



**AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE**  
**MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020**

-----

**N° 2025-021 :**

Marché N° 2024-037 – Lot 1 – entre la Ville et la SOCIETE LYONNAISE D'ECLAIRAGE CITEOS – 325 rue Maryse Bastié – 69140 RILLIEUX LA PAPE signé le 6 février 2025.

**Objet :** Exploitation, maintenance et travaux neufs des installations d'éclairage public et des illuminations festives

Lot 1 : exploitation, maintenance et entretien des installations d'éclairage public et des illuminations festives

**Durée :** Chaque lot est conclu pour une période initiale d'un an à compter du 24 février 2025, renouvelable trois fois un an par tacite reconduction.

**Montant :** Le marché est un accord cadre mono-attributaire, conclu sans minimum et avec maximum.

Montant maximum annuel : 550 000 € HT

Caluire et Cuire, le 12 mars 2025

Par suppléance, Côme TOLLET  
Premier Adjoint



**AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE**  
**MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020**

-----

**N° 2025-022 :**

Marché N° 2024-037 – Lot 2 – entre la Ville et la Société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES INFRA RHÔNE ALPES – ZI de la Ponchonnière – 69210 SAVIGNY signé le 6 février 2025.

**Objet :** Exploitation, maintenance et travaux neufs des installations d'éclairage public et des illuminations festives

Lot 2 : travaux neufs d'éclairage public

**Durée :** Chaque lot est conclu pour une période initiale d'un an à compter du 24 février 2025, renouvelable trois fois un an par tacite reconduction.

**Montant :** Le marché est un accord cadre mono-attributaire, conclu sans minimum et avec maximum.

Montant maximum annuel : 500 000 € HT

Caluire et Cuire, le 12 mars 2025

Par suppléance, Côme TOLLET  
Premier Adjoint



**AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE**  
**MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020**

-----

**N° 2025-023 :**

Marché N° 2024-037 – Lot 3 – entre la Ville et la Société ADG ENERGY – 5 rue Ampère – 69680 CHASSIEU signé le 6 février 2025.

**Objet :** Exploitation, maintenance et travaux neufs des installations d'éclairage public et des illuminations festives

Lot 3 : retrofits

**Durée :** Chaque lot est conclu pour une période initiale d'un an à compter du 24 février 2025, renouvelable trois fois un an par tacite reconduction.

**Montant :** Le marché est un accord cadre mono-attributaire, conclu sans minimum et avec maximum.

Montant maximum annuel : 250 000 € HT

Caluire et Cuire, le 12 mars 2025

Par suppléance, Côme TOLLET  
Premier Adjoint



**AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE**  
**MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020**

-----

**N° 2025-024 :**

Marché N° 2024-005 – Lot 1 – entre la Ville et la SARL ALAIN ASSADA – 38 avenue du 8 mai 1945 – 69120 VAULX EN VELIN signé le 6 février 2025.

**Objet :** Travaux de peinture et de ferronnerie sur le patrimoine d'éclairage public

Lot 1 : travaux de peinture

**Durée :** Chaque lot est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa date de notification, renouvelable trois fois un an par tacite reconduction.

**Montant :** Le marché est un accord cadre mono-attributaire, conclu sans minimum et avec maximum.

Montant maximum annuel : 40 000 € HT

Caluire et Cuire, le 12 mars 2025

Par suppléance, Côme TOLLET  
Premier Adjoint



**AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE**  
**MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020**

-----

**N° 2025-025 :**

Marché N° 2024-005 – Lot 2 – entre la Ville et la Société BRUYAS ENTREPRISE – 354 ZA LA TUILIERE – 69510 THURINS signé le 6 février 2025.

**Objet :** Travaux de peinture et de ferronnerie sur le patrimoine d'éclairage public

Lot 2 : travaux de ferronnerie

**Durée :** Chaque lot est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa date de notification, renouvelable trois fois un an par tacite reconduction.

**Montant :** Le marché est un accord cadre mono-attributaire, conclu sans minimum et avec maximum.

Montant maximum annuel : 100 000 € HT

Caluire et Cuire, le 12 mars 2025

Par suppléance, Côme TOLLET  
Premier Adjoint



**AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE**  
**MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020**

-----

**N° 2025-026 :**

Marché N° 2024-036 – entre la Ville et la Société DECORTES – ZI de l'Abbaye – 33 avenue Georges et Louis Frerejean – 38780 PONT EVEQUE signé le 19 février 2025.

**Objet :** Bâtiment préfabriqué pour la réalisation d'un local boulistes au Fort de Montessuy

**Durée :** Le marché prend effet à compter de sa date de notification.

Le délai global d'exécution des travaux est de 10 mois :

- la période de préparation et de fabrication est de 6 mois à compter de la notification de l'ordre de service de démarrage de la période de préparation,
- la période de travaux est de 4 mois à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux.

Le marché prend fin au terme du délai de garanti contractuelle.

**Montant :** 78 220 € HT

Caluire et Cuire, le 12 mars 2025

Par suppléance, Côme TOLLET  
Premier Adjoint



**AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE**  
**MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020**

-----

**N° 2025-027 :**

Marché N° 2024-042 – Lot 1 – entre la Ville et la Société FIRPLAST SAS – 4 rue de Provence – 69800 SAINT PRIEST signé le 14 février 2025.

**Objet :** Fourniture de contenants et vaisselle jetable à usage alimentaire

Lot 1 : barquettes et films à usage alimentaire

**Durée :** Chaque lot est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa date de notification, renouvelable trois fois un an par tacite reconduction.

**Montant :** Le marché est un accord cadre mono-attributaire, conclu sans minimum et avec maximum.

Montant maximum annuel : 38 000 € HT

Caluire et Cuire, le 12 mars 2025

Par suppléance, Côme TOLLET  
Premier Adjoint



The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE CALUIRE ET CUIRE' around the top edge and '(Rhône)' at the bottom. In the center of the stamp is a small illustration of a building, likely a town hall or church, with a flag flying above it. There are two stars on either side of the bottom text.

**AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE**  
**MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020**

-----

**N° 2025-028 :**

Marché N° 2024-042 – Lot 2 – entre la Ville et la Société THOUY – 7 rue Georges Charpak – 81290 LABRUGUIERE signé le 14 février 2025.

**Objet :** Fourniture de contenants et vaisselle jetable à usage alimentaire

Lot 2 : emballage et vaisselle jetable à usage alimentaire

**Durée :** Chaque lot est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa date de notification, renouvelable trois fois un an par tacite reconduction.

**Montant :** Le marché est un accord cadre mono-attributaire, conclu sans minimum et avec maximum.

Montant maximum annuel : 28 000 € HT

Caluire et Cuire, le 12 mars 2025

Par suppléance, Côme TOLLET  
Premier Adjoint

